



## TECHNICIENNES ET TECHNICIENS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Le Centre de services scolaire de Montréal est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire et primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 17 000 employés, dont plus de 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 113 000 élèves, jeunes et adultes.

### Travailler en tant que technicien en éducation spécialisée au CSSDM, c'est :

- Concilier vie professionnelle et vie personnelle : horaire de jour, du lundi au vendredi seulement !
- Intégration et implication au sein de l'équipe multidisciplinaire de l'école.
- Possibilité d'obtenir 4 semaines de vacances après une année de service, en plus de deux semaines de vacances durant la période des Fêtes
- Plusieurs congés : fins de semaine, fériés
- Emploi saisonnier permettant des vacances estivales
- Possibilité de bénéficier d'assurances collectives
- Possibilité d'accéder rapidement à un poste régulier
- Accéder à toutes nos écoles en transport en commun
- Bénéficier de rabais corporatifs.

### Possibilités d'affectations

- Temps plein ou temps partiel
- Quotidiennes tout au long de l'année

### Description

La personne salariée de cette classe d'emploi applique, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée, soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier.

### Principales attributions

- Participe à l'élaboration et à la rédaction du plan d'intervention, sélectionne des mesures à prendre pour atteindre les objectifs qui y sont déterminés, élabore son plan d'action et applique ces mesures, évalue l'atteinte des objectifs et participe à l'évaluation du plan.
- Élabore, organise et anime des activités éducatives, culturelles, ludiques et sportives visant à développer des habiletés sociales, cognitives, psychomotrices, de communication ou autres.
- Intervient auprès des élèves en réaction avec leur environnement, leur procure une relation d'aide, utilise, lors de crise, des techniques d'intervention pouvant favoriser le retour au calme et à l'ordre, les accompagne dans leur démarche de modifications de comportement, apporte son soutien à l'enseignant pour assurer, en classe, un environnement propice aux apprentissages.
- Consigne ses observations et ses interventions, tient des dossiers et rédige des rapports concernant la situation des élèves.
- Rencontre les élèves, les parents et le personnel enseignant pour les conseiller, les informer et leur fournir la documentation et les références pertinentes.



### Qualifications

Être diplômé ou être en dernière année d'études au programme Techniques d'éducation spécialisée

### Compétences recherchées

- Habiletés pour la communication écrite et verbale
- Excellente aptitude pour les communications interpersonnelles
- Capacité à travailler en équipe.

### Rémunération

Le salaire varie entre 23,12 \$ et 33,61 \$ de l'heure selon la convention collective en vigueur.

### Pour postuler

Pour postuler, [cliquez ici](#) !

Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Cependant, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

*Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.*

*Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).*